



Mail lajeunefrance@orange.fr Patrick : 06 72 84 13 36

Règlement intérieur de LA SECTION DANSE -CHORÉ A JAZZ danses

• **ADHESION**

Après 1 cours d'essai toute année commencée est due entièrement. La pertinence d'une demande de l'adhérent(e) de remboursement de tout ou partie de sa cotisation pour cas de force majeure (déménagement, maladie, accident...) sera laissée à l'appréciation du bureau directeur de l'association et n'excédera pas 50 % de la cotisation.

L'adhésion de 10 € n'est pas remboursable.

La non-présentation d'un certificat médical d'aptitude à la pratique de la danse entraînera la suspension des cours.

• **HORAIRES**

ASSUREZ-VOUS DE LA PRESENCE DU PROFESSEUR AVANT DE LAISSER VOTRE (VOS) ENFANT(S) SEUL(S) DANS LA SALLE DE DANSE ET EN AUCUN CAS DEVANT LA PORTE.

Pour le bon déroulement du cours et le respect de tous il est nécessaire d'arriver 10 mn au moins avant le début de celui-ci.

Les élèves doivent être prêts POUR L'HEURE PREVUE DU DEBUT DE COURS EN TENUE DE DANSE ET COIFFE.

Tout retard excédant 10 minutes pourra entraîner le renvoi de la séance pour le retardataire.

• **TENUE** : les cours se suivent dans une tenue vestimentaire adaptée soit et par exemple :

<u>MODERN'JAZZ</u>	<u>STREET JAZZ</u>	<u>Les interdits</u>
-1 brassière ou débardeur de sport -1 pantalon de jazz noir ou leggings noir ou toute sorte de pantalon style fitness noir, shorty noir pour la belle saison <u>-Chaussettes coton propres</u> -Accessoires de coiffage	-1 t-shirt ou 1 brassière ou débardeur de sport -1 pantalon de jogging ou short -Baskets de sport <u>réservées à la danse</u> -Accessoires de coiffage	-pantalon de jogging en toile -les chaussettes de la journée -T-shirt très large - CHEVEUX LACHES -TOUS LES VETEMENTS « DE VILLE »

Il est indispensable de porter des vêtements qui suivent les lignes du corps afin de faciliter les mouvements et les corrections de placements.

L'enfant ou l'ado ne disposant pas de sa tenue de danse (décrite ci-dessus) se verra refuser l'accès à la séance.

Les cheveux doivent être obligatoirement attachés ou retenus par un bandeau (Les accessoires de coiffures ne sont pas fournis par le prof.)

• **ABSENCES**

Les absences ou retards prévus doivent être signalées par écrit.

Les absences ou retards imprévus doivent être excusées.

Les absences ou retards non excusées à l'avance seront signalées aux parents par SMS.

Les absences répétées influent sur l'apprentissage et sur la progression de l'élève, mais également sur le travail du groupe dans l'élaboration des chorégraphies destinées à être présentées publiquement.

L'élève pratiquant l'absentéisme sans raison valable ne pourra prétendre à monter sur scène.

• **INFORMATIONS** le site de l'association :

<http://www.lajeunefrance.net> ainsi que sur Face book ASC La Jeune France

Pensez à le consulter régulièrement (infos en continu si besoin)

Les informations se feront par mails UNIQUEMENT, ou sur papiers volants nominatifs, distribués aux élèves présents aux cours.

(Pensez à vérifier le sac de vos jeunes enfants)

Un panneau informatif est installé à l'entrée de la salle PENSEZ À LE CONSULTER REGULIEREMENT

Une copie de chaque document distribué y est affichée.

• **INTERDICTIONS**

-interdiction de macher bonbons ou chewing-gums durant un cours

-Interdiction de pénétrer dans Les locaux avec des chaussures venant de l'extérieur.

-Interdiction de faire pénétrer une personne n'appartenant pas à l'association

dans le bâtiment sans en avoir demandé l'autorisation au préalable au responsable des cours.

-Les téléphones portables sont interdits dans la salle de cours.

(Ils doivent être éteints sous peine de confiscation)

L'inscription à la section danse implique l'acceptation totale du règlement intérieur.